

*30 décembre 2022*

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 12 095 900 francs et net de 11 949 900 francs, recettes déduites, soit:**

- **11 995 100 francs brut destinés à la rénovation de la crèche de la Madeleine, sise rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, dont à déduire une subvention d'investissement de 140 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 28 nouvelles places de crèche, ainsi qu'une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque, soit 11 849 100 francs net;**
- **100 800 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud du 30 décembre 2022.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 7 décembre 2022, sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Camelia Benelkaid. La rapporteuse la remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 11 995 100 francs destiné à la rénovation de la crèche de la Madeleine, sise rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité, dont à déduire une subvention d'investissement de 140 000 francs

du Fonds intercommunal pour la création de 28 nouvelles places de crèche, ainsi qu'une rétribution unique (RU) de la Confédération de 6000 francs pour la centrale photovoltaïque, soit 11 849 100 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 995 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'études voté le 11 décembre 2010 (PR-807/2) de 400 000 francs, ainsi que le crédit d'études complémentaire voté le 9 février 2022 (PR-1457) de 508 400 francs, soit un total de 12 757 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 800 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie infantine sis rue de la Madeleine 16.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

## **Séance du 7 décembre 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M<sup>me</sup> Jessica Juguin, architecte en charge du projet, et M. Amaldi, architecte, ainsi que, pour le département 5, M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M<sup>mes</sup> Pascale Lécuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance, Lauraine Zini, Jessica Julien et Cinzia Rapetto, architecte*

### *Présentation de la proposition et état des lieux*

M<sup>me</sup> Perler rappelle premièrement que tout le monde a constaté l'état de vétusté de ces bâtiments et prie M<sup>me</sup> Beaud de rendre le rapport rapidement si possible car ils ont reçu l'autorisation en novembre dernier avec une possibilité d'ouverture du chantier en février 2023. C'est ici un projet de rénovation qui a tardé à pouvoir être soumis car les enfants de la crèche de la Madeleine ont été déplacés à la crèche de Frontenex 54 pour ne pas perdre de place. Il y a actuellement 72 places dans la crèche de la Madeleine, et grâce aux études des architectes et de cette rénovation, ils gagneront 28 places supplémentaires. La particularité est l'aspect patrimonial étant donné que la Vieille-Ville est un patrimoine protégé, donc il y a un travail du respect du patrimoine qui doit être fait. Ensuite, elle rappelle qu'ils ont visité la terrasse qui sera aménagée avec de l'ombrage pour que les enfants puissent la fréquenter. Enfin, la Ville de Genève a passé un contrat avec l'entreprise Matériuum afin qu'ils puissent intervenir pour effectuer une simultanéité dans les travaux, une fois le vote passé.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute qu'il y a toujours cet effet domino s'agissant de la problématique des planifications, c'est-à-dire que les enfants sont accueillis au sein de la crèche Victoire Tinayre aux Eaux-Vives, qui est le quartier le moins doté en termes d'institutions d'accueil préscolaire car le département ne répond qu'à 60% du besoin exprimé dans ce secteur. Une fois que la rénovation sera effectuée, cela permettra d'ouvrir un nombre de places important dans ce secteur, d'où le besoin d'aller vite sur ce projet. C'est donc un très beau projet avec un soin particulier qui y est apporté.

### *Proposition de deux crédits*

M. Meylan annonce un crédit net de 11 849 100 francs pour la rénovation de cette crèche, ainsi que deux délibérations: la première s'élevant au montant cité ci-dessus, et la deuxième s'élevant à 100 800 francs qui sont nécessaires à l'exploitation de cette crèche.

### *Localisation*

M. Meylan revient ensuite sur le plan de situation étant donné que cette crèche est située au cœur de la Vieille-Ville (PP4): le périmètre comprend le bâtiment grisé, une terrasse du côté de la rue des Barrières ainsi qu'un tout petit bâtiment sur la cour à l'arrière.

### *Introduction*

M. Meylan passe ensuite à l'historique du bâtiment, qui a vécu des moments assez variés car il avait, à l'origine, été construit pour l'école enfantine et primaire et accueillait 300 élèves. C'est devenu ensuite une bibliothèque populaire, moderne puis municipale pour se transformer par la suite en garderie pendant près d'un siècle. En 1996, les travaux de transformation pour l'ensemble du bâtiment en espace de la petite enfance ont débuté. En 2010, le premier crédit d'étude a été voté pour le réaménagement de la crèche. L'appel d'offres a été fait assez rapidement en 2012, mais il a fallu attendre assez longtemps par la suite car ils ne savaient pas où placer les enfants pendant le chantier. En 2020, une solution a été trouvée afin de reloger les enfants et le personnel à la route de Frontenex 54 dont la transformation en crèche s'est achevée en 2021. Le programme a donc été finalisé en juin 2020 par le Service de la petite enfance et le développement de l'avant-projet a eu lieu de juillet 2020 à août 2021. La demande de crédit complémentaire a été déposée au CA avec une présentation à la CTC en juin 2021, l'autorisation de construire a été déposée en novembre 2021 et le crédit complémentaire a finalement été voté en plénière en février 2022.

### *Exposé des motifs*

M<sup>me</sup> Rapetto passe ensuite à la situation actuelle et les informe que la crèche de la route de Frontenex 54 est déjà occupée par des enfants de la Madeleine. Ils auront néanmoins 28 places supplémentaires une fois que ces derniers retourneront à leur bâtiment. Cependant, il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il y aura 72 places actuellement occupées à Frontenex 54, ce qui donne tout de même 100 places de disponibles au moment où le bâtiment sera rénové. Elle ajoute que le projet élaboré avec la DPBA et la Petite enfance est validé par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et le Service du feu, ce qui en fait un projet qui peut démarrer à tout moment.

M. Meylan ajoute que le bâtiment s'est dégradé en dix ans malgré l'entretien et ils arrivent aujourd'hui au bout des capacités de ce dernier. Les enjeux énergétiques sont aussi importants dans ce périmètre et le programme de réaménagement intérieur est consistant puisque toutes les circulations sont en partie héritées de l'histoire.

### *Programme*

M. Meylan relève qu'ils comptent donc rénover l'enveloppe du bâtiment existant avec une redéfinition des espaces intérieurs pour l'accueil de l'espace de vie enfantine. Il revient ensuite sur la capacité avant rénovation de 72 places comme déjà cité, avec une division en 3 groupes: crèche (56 places), jardin d'enfants (16 places) et halte-jeux (25 places). La capacité après rénovation sera donc de 100 places, mais cela restera inchangé en termes d'équipe qui s'occupera de l'encadrement.

### *Etat des lieux*

M. Meylan passe ensuite à quelques images du bâtiment pour en rappeler l'état. Certaines choses bricolées seront démontées et la question des barrières et balustrades sera étudiée pour répondre aux normes de sécurité.

M<sup>me</sup> Zini ajoute qu'on voit à travers ces photos que le bâtiment arrive à la fin de son cycle d'usage, et qu'une intervention est importante et nécessaire. De plus, la détérioration de ce bâtiment a été exponentielle depuis dix ans sans oublier que les exigences thermiques et programmatiques ont évolué. L'intervention sur ce bâtiment se déroulera en deux étapes: il s'agira dans un premier temps d'une rénovation énergétique, avant de passer à une rénovation programmatique dans un second temps.

Elle commence donc par citer les grands points de la rénovation énergétique: pour que le bâtiment soit performant, la rénovation se fera sous le standard HPE (haute performance énergétique) et les interventions sur les éléments extérieurs du bâtiment concerneront l'isolation des façades. A cet effet, une isolation par l'intérieur sera faite à la rue de la Madeleine et à la rue des Barrières, contrairement à une isolation par l'extérieur qui sera effectuée côté cour. Ils ont également constaté dans ce bâtiment que le poste important de déperdition thermique concernait les fenêtres, signifiant qu'il y aura deux types d'intervention sur ces dernières. Certaines seront rénovées et d'autres seront refaites à l'identique, mais les vitrages seront remplacés dans les deux cas afin d'avoir des vitrages HPE. Dans cette enveloppe, ils comptent aussi rénover la toiture pour remédier à des problèmes d'étanchéité, et il en est de même pour le crépi qui contient des fissures structurelles ainsi qu'un réseau de microfissures. Ce dernier sera donc déposé puis remplacé par une nouvelle pose. Ensuite, la pierre naturelle qui compose ce bâtiment est détériorée, ce qui impliquera également une restauration. Pour la technique nouvelle qui sera installée et qui rendra le bâtiment plus performant, on peut noter l'installation d'une pack RO pour le chauffage qui sera transmis par des panneaux chauffants fixés au plafond et qui sont déjà installés dans des bâtiments institutionnels de Genève. Il en sera également de même pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Cette pack RO sera alimentée par la récupération

de l'air vicié du système du double flux nécessaire au bâtiment. Au niveau électrique, l'ensemble de l'électricité sera refait avec un éclairage par LED et une production d'électricité par l'installation de 38 panneaux photovoltaïques, dont ils estiment l'autoconsommation entre 50 et 70%.

### *Plans*

M<sup>me</sup> Zini passe ensuite à la rénovation programmatique de ce bâtiment en s'appuyant sur les photos présentées. Il est clair que l'origine et l'essence du bâtiment sont plus lisibles lorsqu'on observe les photos de cette bibliothèque. Ils souhaitent ainsi que le projet soit une synthèse de la demande programmatique avec une volonté de retrouver le caractère du lieu en clarifiant et en nettoyant les espaces. Dans ces principaux changements, on peut noter la restitution de l'entrée d'origine qui se fait aujourd'hui par le rez inférieur mais elle était à l'origine pensée au rez supérieur. Cette restitution permet de clarifier la circulation à l'intérieur du bâtiment et de mettre en valeur la terrasse d'entrée qui sera en partie végétalisée et réaménagée avec l'installation d'un sol souple et d'une pergola pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité surtout l'été. Concernant les étages, les espaces majeurs retrouveront leur logique d'origine, c'est-à-dire que ce sont des espaces qui seront dégagés le long de la façade avec des grands volumes et hauteur sous plafond. A cet effet, ils ont souhaité utiliser une bande servante qui se situe à l'arrière de ces volumes.

Les deux derniers points importants sont le transfert de la cuisine de production qui est aujourd'hui au premier étage et qui descend au rez inférieur, ce qui permet de la rendre plus fonctionnelle, de la mettre en contact avec la salle polyvalente qui est elle-même en contact avec la rue de la Madeleine et qui peut aussi s'ouvrir à des activités extérieures à la crèche. Le dernier transfert important est la technique car les nouveaux besoins ont impliqué une grande surface dédiée à cela, le rez inférieur n'était pas suffisant, alors ils ont été obligés de loger l'ensemble de la technique dans les combles. Ce transfert implique de créer des renforts métalliques à tous les étages dans les planchers en bois et une dalle collaborante sur les planchers des combles. Le dernier changement se situe côté cour, avec la création d'un volume pour la salle de repos du personnel, pour permettre de répondre à la capacité d'accueil. Il prendra donc le volume et l'emprise de l'espace actuel, avec une toiture entièrement végétalisée.

### *Estimations des coûts*

M. Meylan passe ensuite au tableau de synthèse des montants demandés. Il rappelle qu'un certain nombre de choses sont expliquées concernant le crédit 1, justifiant l'augmentation importante des coûts concernant cette opération. Ces raisons sont donc les suivantes:

- dégradation exponentielle du bâtiment
- dégradation des diverses installations techniques
- renfort des enjeux énergétiques
- modification du programme de réaménagement
- augmentation des coûts de construction
- évolutions des réglementations

M. Meylan rappelle que les SIG occupent encore actuellement un local de transformateur au rez-de-chaussée de la crèche, et leur annonce qu'ils ont réussi à négocier avec eux leur acceptation de quitter les lieux, moyennant dédommagement. Cette décision permettra donc de libérer ce local en récupérant de la surface dans le bâtiment, à hauteur de 53 m<sup>2</sup>.

#### *Données complémentaires*

M. Meylan conclut en disant qu'il y aura à peu près deux ans et demi de travaux et une inauguration possible au printemps 2025 selon la décision de la CTC.

#### *Questions des commissaires*

Une commissaire revient sur les détails concernant l'isolation intérieure et extérieure et demande combien de surface cette isolation prendra.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'elle ne pourra pas donner de réponse exacte à la question mais elle sait que le complexe est à peu près de 12 cm s'agissant de l'isolation intérieure, cela multiplié par 20 m et sur trois étages.

M. Meylan précise qu'ils n'ont pas le choix car ils n'ont pas le droit d'isoler par l'extérieur.

La commissaire poursuit en demandant si le système de label Minergie HPE sera traité car elle a entendu dire que ces systèmes gardaient les bactéries et la saleté, ce qui n'est pas idéal pour les enfants.

M<sup>me</sup> Zini répond que Minergie n'est pas un label sur lequel le bâtiment est orienté, c'est plutôt un standard de haute performance énergétique qui s'applique à la rénovation. Le système de ventilation est à double flux, et l'air vicié est récupéré pour amener de l'air propre, sans oublier que le bâtiment contient sept fenêtres d'un côté et quatre fenêtres de l'autre, ce qui laisse la possibilité aux utilisateurs d'ouvrir pour aérer.

Un commissaire remarque que les informations de ce crédit datent du mois de novembre 2021, et en déduit qu'il faut s'attendre à un dépassement au vu de

l'actualité. Il demande s'il serait possible d'établir une estimation de ce dépassement.

M. Meylan répond qu'effectivement ce n'est pas le seul projet pour lequel ils sont dans une situation d'incertitude. Ils sont cependant obligés de travailler sur ce qu'ils savent, les architectes ne prennent pas de marge de sécurité car ils ne vont pas commencer à gonfler inutilement les devis. Aujourd'hui, le devis général est soigneusement calculé et précisé, mais il faudra selon lui assumer une part d'incertitude au vu de la situation actuelle. Si les coûts supplémentaires deviennent déraisonnables, ils reviendront informer la commission des travaux et des constructions de cette hausse.

Le commissaire demande s'il serait tout de même possible d'estimer cette hausse.

M. Meylan répond qu'il ne serait pas possible d'estimer cette hausse car elle est aléatoire.

Il demande s'il faut tout de même s'attendre à un dépassement.

M. Meylan répond par la négative et dit qu'il ne serait pas aussi pessimiste, mais il y a un degré d'incertitude.

Un commissaire s'adresse à M<sup>me</sup> Kitsos et l'informe qu'il y a un magnifique tableau sur ce projet qui parle du potentiel temps plein supplémentaire qui est à 0, alors que le projet parle de gagner 25 places. Il lui demande donc s'il y aura moins d'encadrement et plus d'enfants.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que ce n'est pas son département qui décide de l'encadrement, c'est plutôt le Département de l'instruction publique qui le fixe et qui donne l'autorisation.

Il lui fait remarquer qu'il n'y a aucun collaborateur en plus alors qu'il y a 30 places d'enfants supplémentaires.

M<sup>me</sup> Kitsos lui répond qu'une planification a été réalisée et présentée au Conseil administratif avec des projections budgétaires.

M<sup>me</sup> Rapetto ajoute qu'ils sont partis du principe qu'ils déplaceraient ces places avec le personnel. Ils reprendront par la suite la dotation pour la crèche qui sera remplie depuis le secteur des Eaux-Vives.

Il revient ensuite sur le bilan énergétique et n'arrive pas à trouver quel est le degré d'autonomie en besoin d'énergie de ce bâtiment rénové.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'il y a deux pompes à chaleur, une sera dédiée au chauffage et l'autre au chauffage de l'eau chaude sanitaire qui sera elle-même alimentée par la récupération de la chaleur de l'air vicié du système double flux.



Il demande s'il est possible de déduire que ce sera un bâtiment 100% autonome énergétiquement parlant.

M<sup>me</sup> Zini répond par la négative.

Le commissaire demande alors pourquoi ils n'ont pas utilisé 100% de la surface du toit pour y installer des panneaux photovoltaïques.

M<sup>me</sup> Zini répond que la surface indiquée sur les schémas est le maximum qui leur a été autorisé. Le minimum demandé afin d'atteindre le standard HPE était de 10 000 kW, contre 14 000 kW accordés ici. Ils arrivent tout de même à avoir une autoconsommation estimée entre 50 et 70%, ce qui est une bonne valeur.

M. Meylan ajoute que ce qui les empêche de recouvrir tout le toit est l'autorité compétente en matière de sites protégés. La législation est actuellement en train de s'ouvrir sur la question avec une nouvelle loi cantonale afin que les privés puissent poser les panneaux de manière libre, ce qui n'est pas encore autorisé dans les zones protégées.

Il revient sur cette nouvelle loi cantonale et demande si une optimisation de ce toit pourrait être demandée.

M. Meylan répond qu'une formulation de demande serait possible mais il répète qu'il s'agit d'un périmètre protégé hors du cadre de cette nouvelle loi, ce qui ne l'empêchera pas de se renseigner.

Une commissaire demande ce que contiennent les crépis et s'ils contiennent plus précisément de l'amiante.

M. Meylan répond que les crépis ne contiennent pas d'amiante. Il ajoute qu'ils ne travaillent plus avec des crépis ciment mais désormais avec des crépis mixtes, sinon de la chaux avec très peu de ciment.

M<sup>me</sup> Zini ajoute qu'ils appliqueront ici une chaux aérienne avec une peinture à base d'huile de lin.

Elle demande si les fenêtres seront conservées.

M<sup>me</sup> Zini répond par l'affirmative. Les fenêtres qui seront refaites à l'identique seront dotées d'un système de triple vitrage avec des verres à double vitrage, permettant d'avoir une menuiserie plus fine et d'être le plus proche de la menuiserie existante.

La commissaire demande ce qu'il en est du faux plafond et si des pièces seront récupérées afin de retrouver la hauteur d'origine.

M. Meylan rappelle que M<sup>me</sup> Perler s'est prononcée à ce sujet en citant l'entreprise Matériuum qui est une association qui s'occupe de récupérer des élé-

ments de constructions et de les remettre sur le marché. La grosse difficulté est que cette association n'a pas d'espace de stockage important, ce qui fait qu'ils fonctionneront à flux tendu. En revanche, Matériuum a pu faire son inventaire complet, mettre tous les éléments recyclables sur internet et ils ont un certain temps devant eux avant que les éléments soient démontés.

M<sup>me</sup> Zini ajoute que les faux plafonds actuels seront démontés dans l'idée de retrouver la hauteur d'origine la plus haute possible.

M. Meylan ajoute également qu'il ne sera pas possible de recycler les pièces de ce faux plafond.

Une commissaire souligne qu'elle est éducatrice en crèche et ses questions seront précises. Elle demande premièrement si les groupes de bébés seront subdivisés ou resteront en groupe plein.

M<sup>me</sup> Rapetto répond qu'ils resteront en groupe plein de douze bébés selon le règlement SASAJ qui admet que le groupe maximum de bébés est de douze.

Elle demande ensuite quelle est la surface des salles de vie.

M<sup>me</sup> Julien répond qu'il y a 40 m<sup>2</sup> par salle de vie.

Elle demande si cette surface comprend bébés et adultes car il faut compter 2 à 3 m<sup>2</sup> par enfant.

M<sup>me</sup> Julien répond par la négative.

M. Meylan ajoute qu'ils répondent ici aux exigences du SASAJ.

Elle ira donc leur poser ses questions. Concernant le label énergétique HPE, elle demande s'il sera possible d'ouvrir les fenêtres.

M<sup>me</sup> Zini répond par l'affirmative.

Elle répond qu'elle est satisfaite car les bâtiments en auto-aération sont pénibles. Elle demande ensuite si le chauffage sera au sol.

M<sup>me</sup> Zini répond que les radiateurs actuels sont démontés car il y a un risque de brûlures important, ils ont donc opté pour des panneaux chauffants et rayonnants fixés au plafond. Les enfants n'auront donc aucun contact avec les radiateurs.

M<sup>me</sup> Julien ajoute que le chauffage au sol était impossible à réaliser d'un point de vue technique.

Elle revient sur la surface molle qui sera installée dans la cour et demande de quelle couleur elle sera.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'elle sera de couleur verte ou rose.

Elle la remercie et précise que la question peut paraître bête mais elle a assisté à une brûlure au deuxième degré d'un enfant sur une surface molle de couleur noire, étant donné que cette couleur attire la chaleur, d'où sa question. Elle demande ensuite si la cuisine au rez inférieur sera alimentée par de la lumière directe.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'elle aura une vue indirecte.

M<sup>me</sup> Julien ajoute que cette configuration a été validée par l'OCIRT qui est venu lui-même faire une visite des lieux.

Elle demande si les salles de bains sont adjacentes avec vue sur les salles de vie pour les bébés.

M<sup>me</sup> Zini revient sur le PP17 et lui confirme qu'il y a toujours une vue.

Elle demande combien de toilettes il y a au total pour les moyens et les grands.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'il y a 1 WC taille bébé et 2 WC pour les petits au premier étage. En revanche, il y a 3 WC pour les moyens et les grands à l'étage supérieur.

Elle en déduit qu'il y a 3 WC pour 30 enfants à l'étage supérieur, ce qui n'est pas beaucoup.

M. Meylan précise que ce sont des normes SASAJ et que tout cela est extrêmement cadré et mesuré au millimètre.

Elle est intriguée par le chauffage au plafond et demande comment cela fonctionne.

M<sup>me</sup> Zini répond qu'il s'agit d'un chauffage rayonnant.

Elle demande s'il y a un mécanisme qui propulse l'air chaud.

M. Meylan répond par la négative mais il y a un mouvement d'air impulsé dans les locaux par le système de double flux, ce qui fait circuler l'air chaud et froid.

Le président aimerait connaître la différence entre une halte-jeux et un jardin d'enfants par exemple.

M<sup>me</sup> Rapetto répond que la crèche répond à un accueil élargi de 7h à 19h, repas et siestes inclus. Le jardin d'enfants répond à un accueil le matin ou l'après-midi sans option de repas et de sieste, et les enfants sont âgés de 4 ans ou plus. La halte-jeux est à la demande des parents qui ont besoin de faire garder leurs enfants pendant un certain nombre d'heures.

M<sup>me</sup> Kitsos complète en disant que la halte-jeux est faite pour les parents qui n'ont par exemple pas trouvé de place de crèche ou qui ont un entretien à passer.

*Discussion, prises de position et vote éventuel*

Le Parti libéral-radical se réjouit de ce projet. Il est cependant dubitatif en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques et la protection du toit qui n'avait rien de particulier lors de la visite. Néanmoins, le Parti libéral-radical soutiendra ce projet sans proposition d'auditions.

Le Mouvement citoyens genevois encourage le vote ce soir car cela traîne depuis longtemps.

Le Parti socialiste se réjouit et montre son enthousiasme face à ce projet. C'est un beau projet réfléchi malgré les restrictions du règlement cantonal. De plus, cette crèche permettra d'accueillir 30 enfants en plus, ce qui vient augmenter le pourcentage de prise en charge en Ville de Genève.

Les Verts sont contents de l'approche écologique de ce projet et se réjouissent donc de voir ce projet à terme.

L'Union démocratique du centre est convaincue de la nécessité de cette réfection et constate que c'est un beau projet étant donné que des places ont été créées.

Le Centre s'inscrit dans tout ce qui a été dit et se réjouit du nombre de places de crèche créées.

Ensemble à gauche est du même avis.

*Vote sur la proposition PR-1535*

La proposition est acceptée à l'unanimité.